

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL

SEANCE DU 5 AVRIL 2024

Délibération n°2023-07

Nombre de délégués en exercice : 33
Nombre de membres présents : 24
Nombre de votants : 22

Date de convocation : 29 mars 2024
Secrétaire de séance : Romain COTTEY

COMMUNAUTES DE COMMUNES	DELEGUES TITULAIRES	Présents	Excusés	Absents	DELEGUES SUPPLEANTS	Présents	Excusés	Absents
COMMUNAUTE DE COMMUNES LA VEYLE	MARECHAL PHILIPPE		X		LAURENT AGNES			X
	AGATY GUILLAUME		X		BOUCHARD MARC	X		
	ALBAN BERNARD	X			MORANDAT OLIVIER			X
	JACQUET CLAUDE	X			QUINT DAVID			X
	PALLOT JACQUES			X	CHANTEUX SOLVEIG			X
	PONCIN GEORGES	X			DANNACHER MICHELE		X	
	BIGOT AGNES	X			MARMIER NOELLE		X	
	SAJUAN CATHERINE	X			FILET MARIE-CLAUDE	X		
	SILVI VERONIQUE		X		KOROSEC JOCELYNE	X		
	DUPUIT GUY	X			CLERC HERVE		X	
	MONTANGERAND JEAN-MICHEL	X			AMEIL MARC		X	
	AUBLANC JEAN-CLAUDE		X Pouvoir à Mr Ferré		MARQUOIS MICHEL		X	
	BODILLARD MARIE-CLAUDE	X			DUBOST MICHEL	X		
	GOYON MARIE-ANGELIQUE	X			JAMBON MICHEL	X		
	BROCHAND MICHEL	X			BOULANGER PAUL		X	
	SAUVAGE CLAUDIE	X			ROZIER JOELLE			X
CHEVALIER BERNARD	X			MAUGE LIONEL		X		
RABUEL CLAUDE	X			LAURENT MICHELE			X	
COMMUNAUTE DE COMMUNES VAL DE SAONE CENTRE	GOIFFON CHRISTIAN		X		BEROU JEAN-PHILIPPE			X
	LUX JEAN-MICHEL		Pouvoir à CLEYET- MARREL CLAUDE		LUCENET THIERRY			X
	VIOT DOMINIQUE		X		RIBOLLET ROGER		X	
	REIGNIER ALAIN	X			VERT JACQUES		X	
	CLEYET-MARREL CLAUDE POUVOIR DE MR LUX ARRIVE A 9H				CHAIGNEAU JOELLE			X
	LABALME RICHARD		X		MORIN BRIGITTE	X		
	ECKERT PIERRE	X			FONTAN CORINE			X
	BRUNEL PHILIPPE	X			DOUCET-BON BRUNO		X	
	ROBERT MAGALI			X	PERRAUD CAMILLE			X
	DAVIDIAN PHILIPPE	X			HINSCHBERGER FRANCINE		X	
	ALBAN BERNARD	X			PROST PHILIPPE		X	
	COTTEY ROMAIN	X			THIVOLLE MARIE-MONIQUE		X	
	PEIGNE BENOIT	X			MONTEIL JULIEN		X	
	LAIDET ANTHONY			X	BEAUDET NATHALIE			X
FERRE PAUL	X			MULLER ERIC			X	

OBJET : Compte administratif 2023.

Vu l'article L2121-31 du Code Général des Collectivités Territoriales, relatif au compte administratif et de gestion,

Vu l'article L1612-12 du Code Général des Collectivités Territoriales, relatif à l'arrêté des comptes des collectivités,

Vu les articles L212-14, R2121-8 du Code Général des Collectivités Territoriales sur la présidence de séance pour le vote de compte administratif,

Considérant que l'exécution du budget du SMIDOM VEYLE SAONE a fait apparaître les résultats suivants en 2023 :

Monsieur FERRE Paul, présente les résultats du compte administratif 2023.

Monsieur FERRE Paul se retire du Comité Syndical et laisse les membres du comité délibérer pour le vote du compte administratif 2023.

Après délibération, le Comité Syndical,

VOTE à l'unanimité le compte administratif 2023,
ET ARRETE ainsi les comptes :

Compte administratif 2023

2023	Fonctionnement	Investissements
Dépenses	4 731 665,59	425 150,92
Recettes	4 714 424,04	348 607,40
Resultats	-17 241,55	-76 543,52

Résultat de clôture

	2022	Affectation	2023	Résultat de clôture
Fonctionnement	1 409 064,36		-17 241,55	1 391 822,81
Investissements	401 445,59		-76 543,52	324 902,07
	1 810 509,95		-93 785,07	1 716 724,88

Pour extrait conforme au registre des délibérations,

Ainsi fait et délibéré les jours mois et an que dessus.

Pour extrait certifié conforme,
Le 5 avril 2024.

Le Président,
Paul FERRE



Acte rendu exécutoire
après dépôt en Préfecture de l'Ain le
et publication ou notification le